

Image not found or type unknown



## Article r625-3 code du commerce !!!!!!!!!!!

Par **dadami**, le **08/04/2009** à **17:27**

Bonjour,j'ai été licencié pour raisons conomique en 2006 ,et je viens de recevoir un courrier du liquidateur judiciairequi me rappelle les termes de l'article r625-3 du code du commerce.apparaement cela concerne des créances samariales .quelq'un peut t il m'en dir plus car pour moi c'est du chonois. je vous en suis tres reconnaissante.  
cordialement